



PRISE LE 24 JUIN 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 15 MAI 2014

Centre communal d'action sociale

AA/AE

N°2019-12

OBJET : A/D/M Spectacles – Spectacle « Top à la Variété Française » - Dimanche 20 octobre 2019

Le président du centre communal d'action sociale,

Vu les articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de délégation d'attribution du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en date du 15 mai 2014,

VU l'organisation d'un spectacle, dans le cadre de la semaine bleue, le dimanche 20 octobre 2019 à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency,

VU le projet de contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle 221094-919 avec A/D/M Spectacles Paris – 27 allée du Télégraphe – 93340 LE RAINCY,

CONSIDERANT que le prix de la prestation s'élève à 2 215,50 euros (2 100 euros hors taxe + 115,50 euros TVA 5,5 %) payable le service fait par mandat administratif sur présentation de facture,

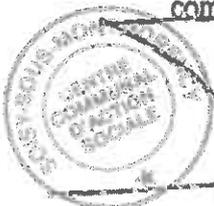
DECIDE

Article 1 : d'accepter les termes de ce contrat et de le signer,

Article 2 : les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Article 3 : la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Le président du centre
communal d'action sociale,



Luc STREHAIANO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095 259501714 20190624-CCAS2019DEC11 PC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 26/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.

Le 25 JUIN 2019

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.